# LA BONNE PRÉSENTATION DE VOS DÉCHETS VERTS

*MAXIMUM AUTORISÉ : 1M³*

## ACCEPTÉ



Les feuilles, gazon, déchets floraux et de massifs doivent être présentés en sac papier biodégradables ou...



... en bacs et récipients en bon état munis de 2 poignées et n'excédant pas 25 kg.



Les branchages ne doivent pas excéder 1,20 m de longueur et 10 cm de diamètre. Ils ne doivent pas peser plus de 25 kg. Ils sont à présenter en fagots **liés à l'aide d'un lien naturel biodégradable non traité, non coloré et non blanchi.**

## REFUSÉ



Les sacs en plastique, même biodégradables, ne doivent pas être utilisés pour présenter les déchets verts.



Les contenants dédiés aux ordures ménagères, aux emballages et au verre ne doivent pas être utilisés pour les déchets verts.



Les liens type fil de fer ou ficelle en plastique n'étant pas biodégradables ne doivent pas être utilisés pour lier les fagots. Les branchages en vrac ne sont pas collectés.

# COMMENT BIEN PRÉSENTER LES FAGOTS ?

Afin d'être collectés, les branchages doivent être présentés en fagots attachés avec une ficelle biodégradable.

## Les ficelles acceptées

Les liens naturels biodégradables non traités, non colorés et non blanchis.



## Les ficelles refusées

Les liens qui ne sont pas biodégradables type fil de fer ou ficelle en plastique. Les branchages en vrac ne sont pas collectés.



# LES DÉCHETTERIES DU SIETREM

## Les horaires

### Horaires d'hiver :

| Du 1er octobre au 31 mars | Croissy-Beaubourg | Chanteloup-en-Brie<br>Chelles<br>Noisiel<br>St-Thibault-des-Vignes |
|---|---|---|
| Lundi & mercredi | 9h - 13h30 | 9h - 17h |
| Mardi, jeudi & vendredi | 13h - 17h | |
| Samedi | 9h - 12h / 13h - 17h | |
| Dimanche | 9h - 13h | 9h - 13h |

### Horaires d'été :

| Du 1er avril au 30 septembre | Croissy-Beaubourg | Chanteloup-en-Brie<br>Chelles<br>Noisiel<br>St-Thibault-des-Vignes |
|---|---|---|
| Lundi & mercredi | 9h - 13h | 9h - 18h30 |
| Mardi, jeudi & vendredi | 14h30 - 18h30 | |
| Samedi | 9h - 12h / 14h - 18h30 | |
| Dimanche | 9h - 12h30 | 9h - 12h30 |

Les 5 déchetteries sont accessibles gratuitement aux particuliers résidant sur le territoire du SIETREM, sur présentation d'une pièce d'identité et de la carte d'accès aux déchetteries (physique ou dématérialisée). En cas de perte de la carte, l'usager devra se rapprocher des services du SIETREM pour en obtenir une nouvelle (info@sietrem.fr) avant de se rendre en déchetterie.

***Attention, fermeture les jours fériés !***

***Règlement complet à consulter sur le site sietrem.fr***